
Ville de ROYAN

Séance du 16 Octobre 1964

OBJET :

Semaine des Oeuvres Sociales
du Cinéma Français

64120

Le seize Octobre mil neuf cent soixante quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 Octobre 1964

Etaient présents : M. MEYER, Maire, MM. MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU et LANOUE, Adjoint, Melle FOUCHE, MM. MOUCHOT, POUJET LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, ETCHEBER, BERLAND, GACHET BOUCHET, BUJARD, GALLAND, Conseillers Municipaux

Représentés : M. REIX par M. LANOUE
M. FONTANILLE par M. MATRAS
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Comme chaque année l'Union des Oeuvres du Cinéma Français a sollicité par lettre du 24 septembre 1964, l'exonération d'impôts sur les sommes à recueillir à l'occasion de l'organisation d'une " Semaine des Oeuvres Sociales du Cinéma " qui aura lieu entre le 23 décembre prochain et le 5 janvier 1965.

Le Conseil d'Administration de cette Association assure chaque année la mise en place de cette manifestation de solidarité nationale afin de procurer aux diverses oeuvres qu'il gère les ressources nécessaires à leur activité bienfaitrice.

Les ressources sont constituées par une perception de 0 Fr,10 supplémentaire par place et recouvrée dans chaque salle par les Agents des Contributions Indirectes.

Pour permettre à votre Assemblée de se prononcer en toute connaissance de cause, Monsieur le Maire a demandé aux organisations professionnelles locales, si cette Semaine serait organisée en 1964 comme par le passé.

Les Directeurs des Salles de Cinéma ont été unanimes pour déclarer que la profession devait faire son affaire de ces

questions et ils estiment qu'on ne devrait pas percevoir de fonds en augmentant le prix des places .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- décide de ne pas donner suite à la demande présentée par l'Union des Oeuvres Sociales du Cinéma Français pour le motif invoqué par les Directeurs de Cinéma de Royan, considérant que cette requête est sans objet .

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



M. MATRAS

ROYAN, le 6 novembre 1964

Le Maire de la Ville de Royan

PG/RW

à Monsieur le Président de l'Union
des oeuvres sociales du cinéma français
92, avenue des Champs Elysées

PARIS 8e

Monsieur le Président,

Par lettre du 24 septembre dernier, vous avez bien voulu attirer mon attention sur la semaine des oeuvres sociales du cinéma et vous m'avez demandé si la municipalité consentirait comme les années précédentes à accorder une exonération d'impôts sur les sommes susceptibles d'être recueillies à cette occasion.

J' ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint un extrait de la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 1964 qui a été prise après avis des organisations professionnelles locales.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint

M. MATRAS.

UNION DES ŒUVRES SOCIALES

DU

CINÉMA FRANÇAIS

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

2, Avenue des Champs-Élysées, PARIS-8^e

Téléphone : ELYsées 16-76.

Le Président

PARIS, le 24 SEPTEMBRE 1964

Monsieur le Maire,

ROYAN

CHARENTE MARIT



Monsieur le Maire,

Je me permets, comme tous les ans, d'attirer votre bienveillante attention à propos de la Semaine des Œuvres Sociales du Cinéma.

Organisée avec le concours des Directeurs de Théâtres Cinématographiques, elle doit se situer entre le 23 Décembre 1964 et le 5 Janvier 1965 - au gré des possibilités locales d'exploitation de chaque salle.

Cette manifestation de solidarité nationale a toujours obtenu un plein succès, depuis son institution par décisions réglementaires du Centre National de la Cinématographie, en date des 22 Octobre et 12 Novembre 1954.

Le Conseil d'Administration de l'Union des Œuvres Sociales du Cinéma Français en assure chaque année la mise en place afin de procurer aux divers Œuvres qu'il gère, les ressources nécessaires à leur activité bienfaisante.

Comme chaque année, en accord avec les Organisations Professionnelles intéressées, une perception de F 0,10 par place sera appliquée, et recouvrée dans chaque salle par les Agents des Contributions Indirectes.

Je viens solliciter à ce propos de votre bienveillante autorité l'exonération d'impôt pour les sommes ainsi recueillies, et je ne doute pas de votre réponse favorable, connaissant l'intérêt attaché par les Municipalités aux réalisations sociales de toutes natures.

Notre Industrie est désireuse de continuer et d'intensifier l'œuvre entreprise au bénéfice de milliers d'enfants. Mais son succès grandissant nécessite de considérables dépenses et les sommes recueillies pendant cette "Semaine du Cinéma" permettent seules de les financer.

Je vous remercie à l'avance de l'aide que vous nous apporterez en faisant un accueil favorable à ma demande et je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués.

Le Président,

O. HERMEZ.

*après dates demandées
M. Mouchot*

ROYAN, le 28 Septembre 1964

Le Maire de Royan

à Monsieur MOUCHOT
Conseiller Municipal

ROYAN

AW/LH

Monsieur et Cher Collègue ,

Le Président de l'Union Sociale des oeuvres sociales du cinéma français a adressé, comme chaque année, une lettre concernant le semaine des oeuvres sociales du cinéma qui aura lieu entre le 23 Décembre 1964 et le 5 Janvier 1965.

Une majoration de 0 fr 10 par place sera appliquée et pour permettre au Conseil Municipal de prendre la délibération exonérant l'exonération d'impôt pour les sommes ainsi recueillies, je vous serais très obligé de bien vouloir me faire connaître les dates pendant lesquelles les différentes salles de Royan percevront cette taxe.

Veillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire
Le Premier Adjoint

M. MATRAS

CINÉMA

"Le Pierre Loti"

ROYAN

(CHARENTE-MARITIME)



TÉLÉPH. 675

C. C. P. BORDEAUX 1932-68

R. C. MARENNES 40 A 233

AUT. C. N. C. 346.308

LE 3 Octobre 1964

Messieurs,

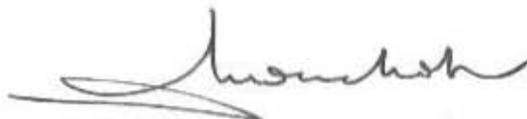
- .. SOUCHARD cinéma A.B.C.
- .. CORNARDEAU Cinéma le CASINO
- .. GAUFFRE Cinéma le Club
- .. BONNET Cinéma le LIDO
- .. GENTY Cinéma Le SPORTING

Monsieur et Cher Confrère ,

Je vous prie de trouver ci-joint, en communication, une lettre de Monsieur le Maire de Royan concernant la Semaine des Oeuvres Sociales du Cinéma .

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaître votre décision à ce sujet .

Dans cette attente et avec mes remerciements, recevez , Monsieur et Cher Confrère, l'expression de mes sentiments les meilleurs .



CINEMAS	Participe à la semaine des O.S. DATE		Ne participe pas à la semaine des O.S.
A . B . C .	du	au	ne participe pas H. Souchart
C A S I N O	du	au	ne participe pas Raymond
le C L U B	du	au	ne participe pas. Raymond
Le L I D O	du	au	ne participe pas. Raymond
le P I E R R E L O T I	du	au	ne participe pas Souchart
le S P O R T I N G	du	au	ne participe pas Souchart

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ROYAN, le 28 Septembre 1964

MAIRIE DE ROYAN

(CHARENTE-MARITIME)

TÉLÉPHONE : 05.31.04

Le Maire de Royan

à Monsieur WOUCHOT
Conseiller Municipal

ROYAN

AW/LH

Monsieur et Cher Collègue ,

Le Président de l'Union Sociale des oeuvres sociales du cinéma français a adressé, comme chaque année, une lettre concernant la semaine des oeuvres sociales du cinéma qui aura lieu entre le 23 Décembre 1964 et le 5 Janvier 1965.

Une majoration de 0 fr 10 par place sera appliquée et pour permettre au Conseil Municipal de prendre la délibération accordant l'exonération d'impôt pour les sommes ainsi recueillies, je vous serais très obligé de bien vouloir me faire connaître les dates pendant lesquelles les différentes salles de Royan percevront cette taxe.

Veillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire
Le Premier Adjoint


M. MATRAS